



Requalification d'un CDD en CDI pour licenciement économique

Par Maxime37

Bonjour,

Je suis actuellement doctorant dans une entreprise dans le cadre d'une convention CIFRE. Mon employeur m'a informé qu'il souhaite procéder à un licenciement économique. Cependant, puisqu'il m'a embauché en CDD, il souhaite requalifier mon contrat en CDI afin de pouvoir procéder au licenciement.

Je doute de la légalité de cette démarche. Pourriez-vous me donner votre avis sur cette question ?

Je vous remercie par avance,

Bien cordialement

Maxime

Par morobar

Bonjour,

Le contrat est sans doute établi pour 3 ans avec un reste de temps assez long.

La mutation en CDI est censée permettre le licenciement économique à un coût inférieur au reste de salaires à verser jusqu'à l'échéance du CDD, car le prétexte "économique" ne figure pas dans les cas permettant la rupture du CDD.

Dans l'état actuel, je ne vois pas comment l'employeur peut transformer un CDD en CDI sans l'accord du salarié.